

# SOMMAIRE

## **1. LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE : UNE PIECE DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

- 1.1 Le contexte législatif
- 1.2 La philosophie du projet d'aménagement et de développement durable

## **2. LES PRINCIPAUX ELEMENTS DE DIAGNOSTIC ET ENJEUX**

- 2.1 Le contexte socio-économique
- 2.2 L'état initial de l'environnement

## **3. LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

AXE 1 : DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE ET ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

AXE 2 : MAINTENIR LA QUALITE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PAYSAGES

AXE 3 : AMELIORER L'ORGANISATION TERRITORIALE : LIENS ET CIRCULATION

# 1.LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE UNE PIECE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

## 1.1 Le contexte législatif

Ce sont principalement les articles L 123-1 et R 123-3 du Code de l'Urbanisme qui définissent le rôle et le contenu du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Article L 123-1 du Code de l'Urbanisme :

« Les plans locaux d'urbanisme [...] comportent un **projet d'aménagement et de développement durable qui définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune.**

Ils peuvent, en outre, comporter des **orientations d'aménagement** relatives à des quartiers ou à des secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager. Ces orientations peuvent, en cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durable, prévoir les actions et opérations d'aménagement à mettre en oeuvre, notamment pour mettre en valeur l'environnement, les paysages, les entrées de villes et le patrimoine, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain et assurer le développement de la commune. Elles peuvent prendre la forme de schémas d'aménagement et préciser les principales caractéristiques des voies et espaces publics. »

Article R 123-3 du Code de l'Urbanisme :

« Le projet d'aménagement et de développement durable définit, dans le respect des objectifs et des principes énoncés aux articles L. 110 et L. 121-1, les **orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune, notamment en vue de favoriser le renouvellement urbain et de préserver la qualité architecturale et l'environnement.**

Dans ce cadre, il peut préciser :

1° Les mesures de nature à préserver les centres-villes et les centres de quartiers, les développer ou en créer de nouveaux ;

2° Les actions et opérations relatives à la restructuration ou à la réhabilitation d'îlots, de quartiers ou de secteurs, les interventions destinées à lutter contre l'insalubrité et à restructurer, restaurer ou réhabiliter des îlots ou des immeubles ;

3° Les caractéristiques et le traitement des rues, sentiers piétonniers et pistes cyclables et des espaces et ouvrages publics à conserver, à modifier ou à créer ;

4° Les actions et opérations d'aménagement de nature à assurer la sauvegarde de la diversité commerciale des quartiers ;

5° Les conditions d'aménagement des entrées de ville en application de l'article L. 111-1-4 ;

6° Les mesures de nature à assurer la préservation des paysages. »

## 1.2 La philosophie du projet d'aménagement et de développement durable

Le développement durable est un développement qui doit « **répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs** ». C'est une politique qui doit assurer la continuité dans le temps du développement économique et social, dans le respect de l'environnement et sans compromettre les ressources naturelles indispensables à l'activité humaine.

Il convient donc de prendre en considération simultanément lors de la réflexion et de la prise de décisions les 3 champs de base du développement durable :

- Les données sociales
- les données économiques
- les données environnementales

## 2. LES PRINCIPAUX ELEMENTS DE DIAGNOSTIC ET ENJEUX

### 2.1 Le contexte socio-économique

#### Démographie

Située dans le Bassin Minier du Pas-de-Calais, la commune d'Hersin-Coupigny fut le siège de plusieurs sites d'extraction de charbon dès 1854. Jusqu'en 1962, la population ne cesse alors d'augmenter. Mais depuis la fin de l'exploitation minière, la population décroît. Cette diminution s'est cependant ralentie au cours du temps.

#### Habitat

Le parc de logements est relativement ancien et moins confortable en moyenne que l'ensemble des logements du département. La sur-représentation des maisons individuelles s'explique par l'héritage de la période minière : les cités. La plupart ont fait l'objet de rénovation urbaine, d'autres sont encore à l'étude. Le parc de logement social représente plus de 50% du parc total

**L'objectif pour la commune est de poursuivre la rénovation des cités minières et le développement d'une offre de logements diversifiée répondant aux attentes variées de la population.**



#### Economie

Comme dans la plupart des communes minières, le taux de chômage est élevé. Le nombre d'emplois sur la commune est insuffisant ce qui implique d'importants déplacements domicile-travail. Néanmoins, le taux d'activité global est en augmentation et la commune dispose de 2 zones commerciales et plus de 70 entreprises, commerces et industries.

**Les enjeux sont d'assurer la pérennité des différents secteurs, de poursuivre le développement des pôles commerciaux en complémentarité avec les commerces de centre-ville et d'accompagner le développement des activités par des aménagements qualitatifs.**

#### Equipements

Malgré un vieillissement de quelques équipements, le niveau d'équipement est très satisfaisant. Par ailleurs, la proximité de Béthune et de Lens peuvent combler certaines manques.

**Les enjeux sont de remplacer les équipements qui le nécessitent et de poursuivre le développement progressif de l'offre d'équipements en fonction des besoins des habitants.**

#### Transports

La commune dispose d'une très bonne desserte routière notamment grâce à la D301 (en travaux de doublement de voie) qui traverse la commune et qui rejoint plus à l'Est, l'échangeur-diffuseur du Liévin. Les nuisances de cette voie, classée voie bruyante, sont à prendre en compte même si des aménagements anti-bruit sont prévus. La commune dispose également de 2 lignes de bus et comporte plusieurs sentiers de randonnée.

**Les enjeux sont de préserver les zones d'habitat des nuisances sonores liées aux infrastructures et de protéger et développer les liaisons douces (voies piétonnes, cycles).**



### 2.2 L'état initial de l'environnement

#### Risques

Du fait de son passé minier, la commune comporte plusieurs puits de mine sur son territoire, à prendre en compte. Il existe également deux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Un Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) a été prescrit en 2001 mais il n'est pas encore arrêté.

**Les enjeux sont de prendre en compte les risques et de définir des espaces d'extension tenant compte de ces risques.**

#### Environnement naturel

La partie Sud du territoire est occupée par des espaces boisés d'intérêt écologique répertoriés en tant que Z.N.I.E.F.F. ainsi que des prairies et des étangs d'intérêt paysager. Le tissu urbanisé abrite également des espaces verts et récréatifs

**Les objectifs sont de protéger les espaces d'intérêt écologique en limitant l'urbanisation au Sud du territoire et de poursuivre la mise en valeur des espaces naturels.**

#### Environnement agricole

Malgré une diminution au cours du temps de la Surface Agricole Utilisée, l'espace cultivé, reposant sur des terres fertiles, occupe encore 68% du territoire conférant une image de « ville à la campagne » à la commune.

**L'enjeu principal est de protéger l'espace agricole en limitant les extensions consommatrices d'espace.**



#### Environnement urbain

Etant donné l'origine de la commune (Réunion de plusieurs villages, construction de cités minières), le tissu urbanisé est plutôt étalé et morcelé mais disposant d'un patrimoine architectural riche et diversifié.

**Les enjeux sont de privilégier une densification de l'urbanisation ou un renouvellement urbain, renforcer les liens entre les quartiers, développer les centralités ainsi que protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural de qualité.**



#### Paysage

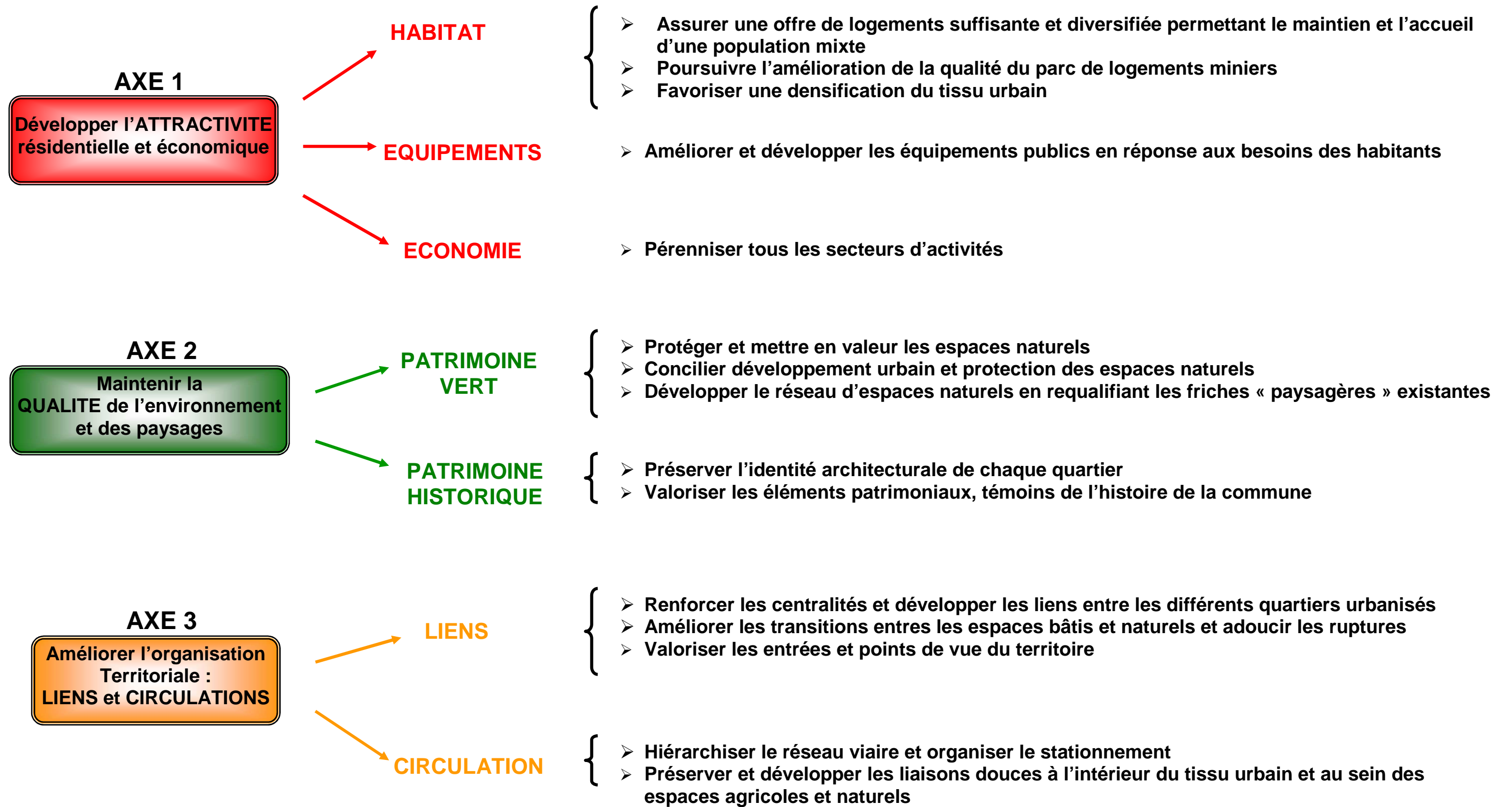
Au final, l'histoire de la commune a fortement influencé l'évolution des paysages. Aujourd'hui, il reste des traces de ce passé : cités minières, terrils, fermes et architecture ancienne. Les milieux naturels représentés par les prairies, les bois, les étangs, sont encore bien présents dans cette commune du Bassin Minier offrant une diversité d'ambiances paysagères.



Malgré cette richesse paysagère, il reste des friches minières non qualifiées. La D301 constitue par ailleurs, une rupture forte dans le paysage. Enfin, le site du Centre d'Enfouissement Technique (C.E.T) crée un paysage nu au cœur des boisements.

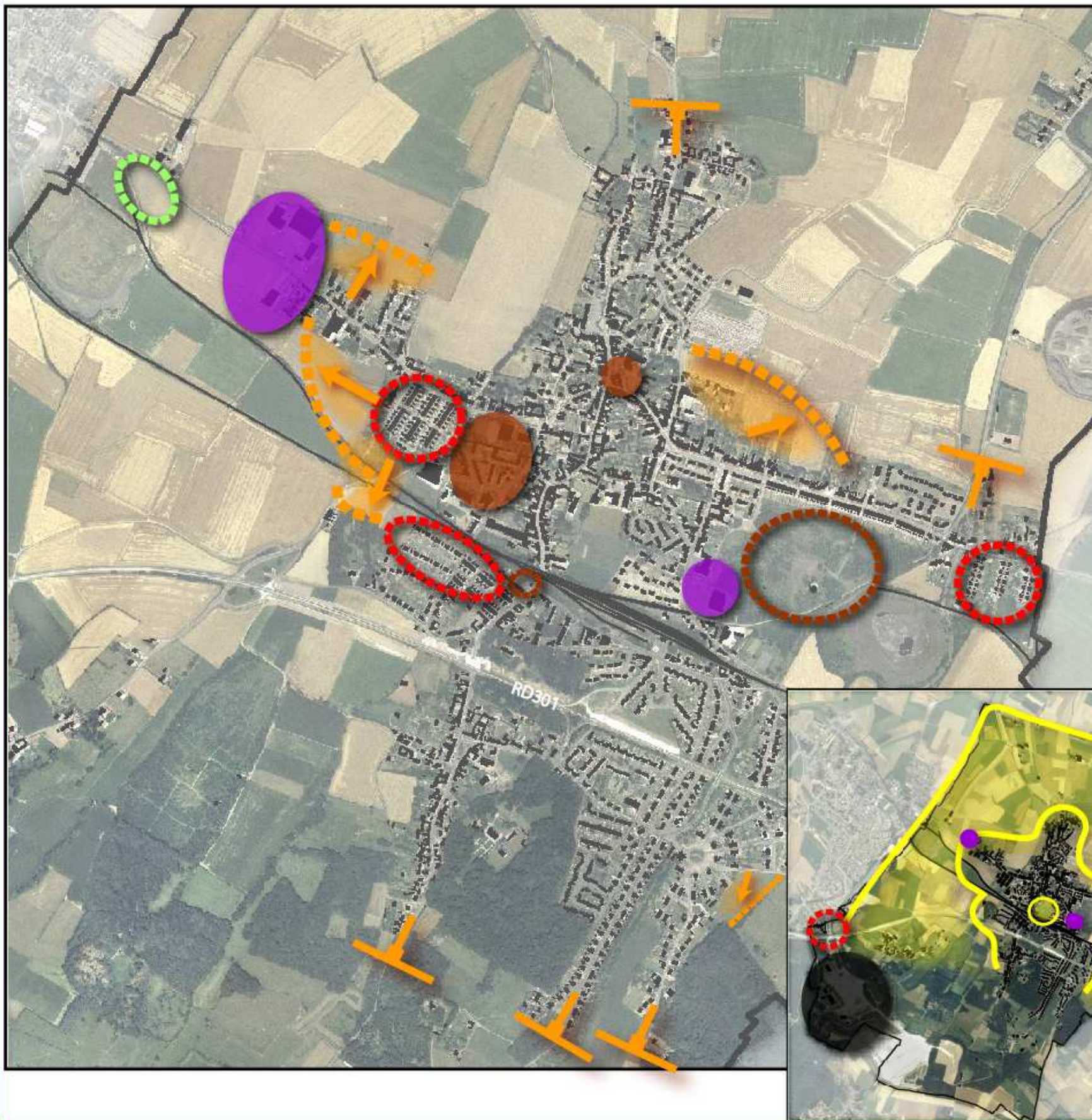
**Les enjeux sont de préserver et valoriser la diversité paysagère de la commune, de poursuivre la mise en valeur du patrimoine minier et de favoriser l'intégration du C.E.T dans le paysage.**

### 3.LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE




OBJECTIFS	ORIENTATIONS
<b>H A B I T A T</b>	
<p><b>1. Assurer une offre de logements suffisante et diversifiée permettant le maintien et l'accueil d'une population mixte</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Construire environ en moyenne 27 à 28 logements par an afin de permettre le maintien de la population actuelle et l'augmentation de la population (+400 habitants) pour atteindre 6736 habitants d'ici 2020</li> <li>❖ Poursuivre la diversification du parc de logements afin de répondre aux attentes des différentes catégories de population</li> <li>❖ Permettre l'accueil des gens du voyage : implantation d'une aire d'accueil d'une vingtaine de places pour les communes Barlin et Hersin-Coupigny</li> </ul>
<p><b>2. Poursuivre l'amélioration de la qualité du parc de logements miniers</b></p>	<p>Les cités minières concernées sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cité de Coupigny</li> <li>- Cité de la Longue Pierre</li> <li>- Cité du Moulin Fardel</li> <li>- Cité du 9</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Intervenir sur le bâti (confort et aspect extérieur)</li> <li>❖ Améliorer le cadre de vie des cités par :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- une requalification des voies d'accès,</li> <li>- un meilleur traitement des espaces publics</li> <li>- une accessibilité renforcée et sécurisée et</li> <li>- un renforcement des connexions entre les cités et les autres quartiers</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>3. Favoriser une densification du tissu urbain</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Choisir des zones d'urbanisation les plus pertinentes au regard de la proximité du centre, des services et commerces, des centralités et en fonction de l'accessibilité et la desserte en transports en commun et répondant à l'objectif de production de logements</li> <li>❖ Limiter l'étalement linéaire au Nord et au Sud du territoire</li> </ul>
<b>E Q U I P E M E N T S</b>	
<p><b>4. Améliorer et développer les équipements publics en réponse aux besoins des habitants</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Conforter les pôles d'équipements existants</li> <li>❖ Développer l'offre d'équipements notamment :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- en liaison avec la réhabilitation des cités minières</li> <li>- dans le quartier Nord de la commune pour répondre à l'absence de services</li> </ul> </li> </ul>
<b>E C O N O M I E</b>	
<p><b>5. Pérenniser tous les secteurs d'activités</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Préserver l'économie agricole en protégeant les exploitations et les surfaces cultivées</li> <li>❖ Favoriser un développement et une diversification de l'activité commerciale au cœur du tissu urbain et au niveau des deux pôles commerciaux</li> <li>❖ Permettre le maintien de l'activité industrielle du Centre d'Enfouissement Technique</li> </ul>

**AXE 1 : DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE ET ECONOMIQUE DU TERRITOIRE**




**H A B I T A T**


**OBJECTIF 1 :** Assurer une offre de logements suffisante et diversifiée permettant le maintien et l'accueil d'une population mixte

 Site d'implantation de l'aire d'accueil des gens du voyage

**OBJECTIF 2 :** Poursuivre l'amélioration de la qualité du parc de logements miniers

 Espace de réhabilitation des cités minières de Coupigny, la Longue Pierre, du Moulin Fardel et cité 9 : intervention sur le bâti et les espaces publics

**OBJECTIF 3 :** Favoriser une densification du tissu urbain en définissant des espaces d'extension à proximité du centre et au contact de l'existant


 Etalement urbain linéaire limité au Nord et au Sud du territoire

 Les espaces d'extension

**E Q U I P E M E N T S**

**OBJECTIF 4 :** Améliorer et développer les équipements publics en réponse aux besoins des habitants


 Pôles d'équipement à conforter

 Equipements à développer

**E C O N O M I E**

**OBJECTIF 5 :** Perenniser tous les secteurs d'activités

 Pôles d'activités commerciales à conforter et développer

 Espace agricole à protéger



 Pôle d'activité industrielle : le Centre d'Enfouissement Technique à conforter

OBJECTIFS	ORIENTATIONS
<b>PATRIMOINE VERT</b>	
<p><b>1. Protéger et mettre en valeur les espaces naturels</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Mettre en place une protection des espaces boisés du Sud du territoire</li> <li>❖ Protéger et mettre en valeur les ambiances remarquables du paysage :               <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les prairies du Sud du territoire</li> <li>2. Les étangs de la Claire-Fontaine</li> <li>3. Le Hameau de Bracquencourt</li> </ol> </li> </ul>
<p><b>2. Concilier développement urbain et protection des espaces naturels</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Limiter l'urbanisation au Sud du territoire afin de protéger les espaces naturels</li> <li>❖ Favoriser le développement des espaces verts urbains notamment dans les espaces d'urbanisation future afin de mettre en place en place une véritable trame verte à l'échelle de la commune</li> <li>❖ Protéger les fossés du réseau hydrographique</li> </ul>
<p><b>3. Développer le réseau d'espaces naturels en favorisant la requalification des « friches » existantes</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Permettre une revalorisation de certains terrils en espaces de loisirs : terrils de la fosse n°4 et n°13 de Noeux-les-Mines</li> </ul>
<b>PATRIMOINE HISTORIQUE</b>	
<p><b>4. Préserver l'identité architecturale de chaque quartier</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Préserver les formes urbaines et l'architecture générale de chaque quartier en adaptant la réglementation :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le centre ancien et le bourg de Coupigny</li> <li>- Le Hameau de Bracquencourt</li> <li>- Les cités minières et l'habitat plus récent</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>5. Valoriser les éléments patrimoniaux, témoins de l'histoire de la commune</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Identifier et mettre en valeur les éléments patrimoniaux particuliers               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Eglise</li> <li>- Ferme Carré, la rue Pavée et la rue Evrard</li> <li>- Château de Vicq</li> </ul> </li> <li>❖ Mettre en valeur le patrimoine minier :               <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les terrils : permettre leur requalification en espaces de loisirs</li> <li>2. Les cités minières : poursuivre leur réhabilitation</li> </ol> </li> </ul>

**AXE 2 : MAINTENIR LA QUALITE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PAYSAGES**

**PATRIMOINE VERT**


**OBJECTIF 1 : Protéger et mettre en valeur les espaces naturels**

-  Espaces boisés à protéger
-  Ambiances paysagères à préserver et mettre en valeur

**OBJECTIF 2 : Concilier développement urbain et protection des espaces naturels**



-  Limite de l'urbanisation linéaire
-  Principaux espaces verts et de loisirs existants
-  Favoriser le développement des espaces verts au sein du tissu existant et dans les zones d'urbanisation future

**OBJECTIF 3 : Développer le réseau d'espaces naturels en requalifiant les friches paysagères existantes**




-  Requalification des terrils

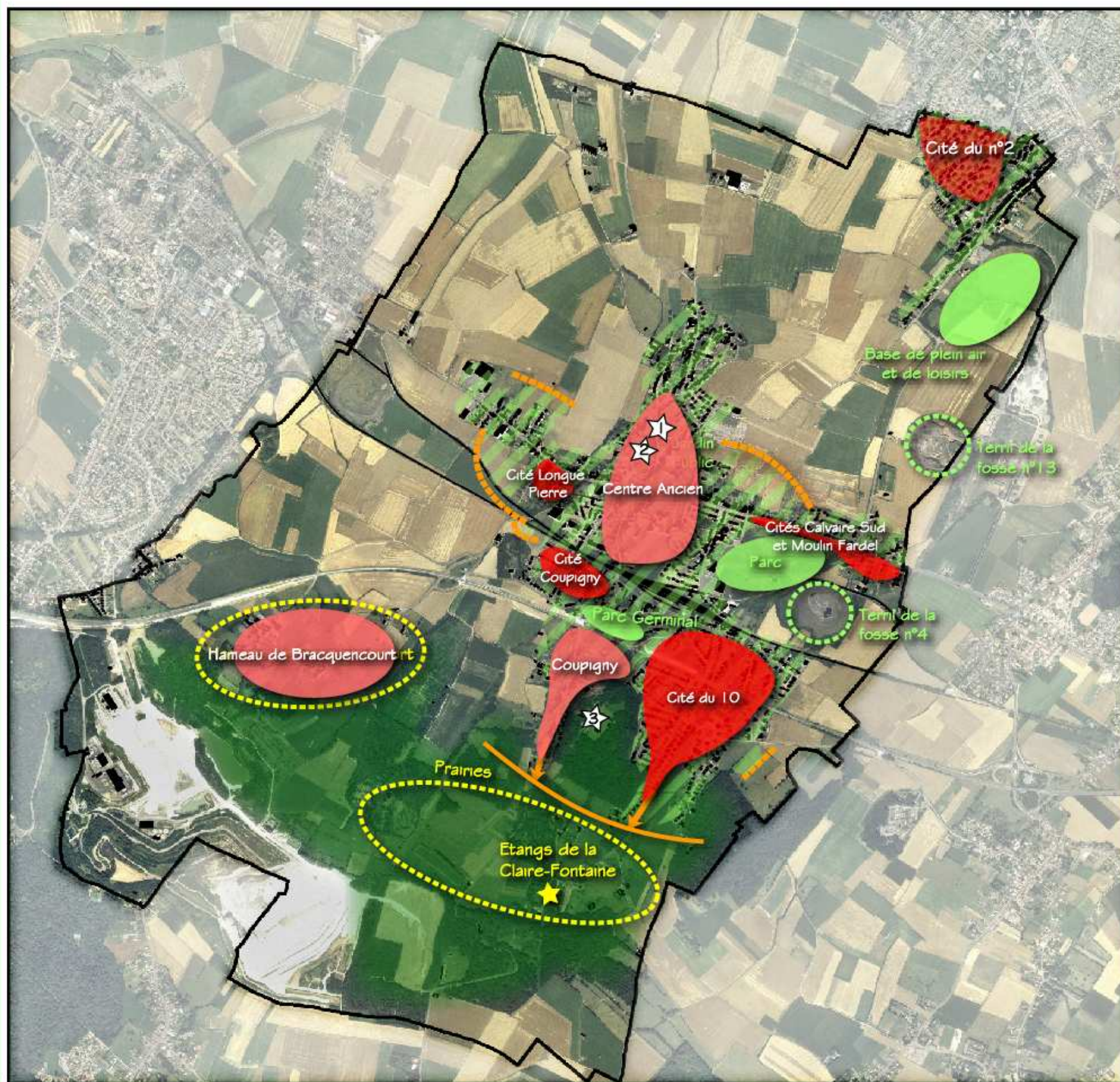
**PATRIMOINE HISTORIQUE**

**OBJECTIF 4 : Préserver l'identité architecturale de chaque quartier**

-  Tissu urbanisé ancien
-  Cités minières

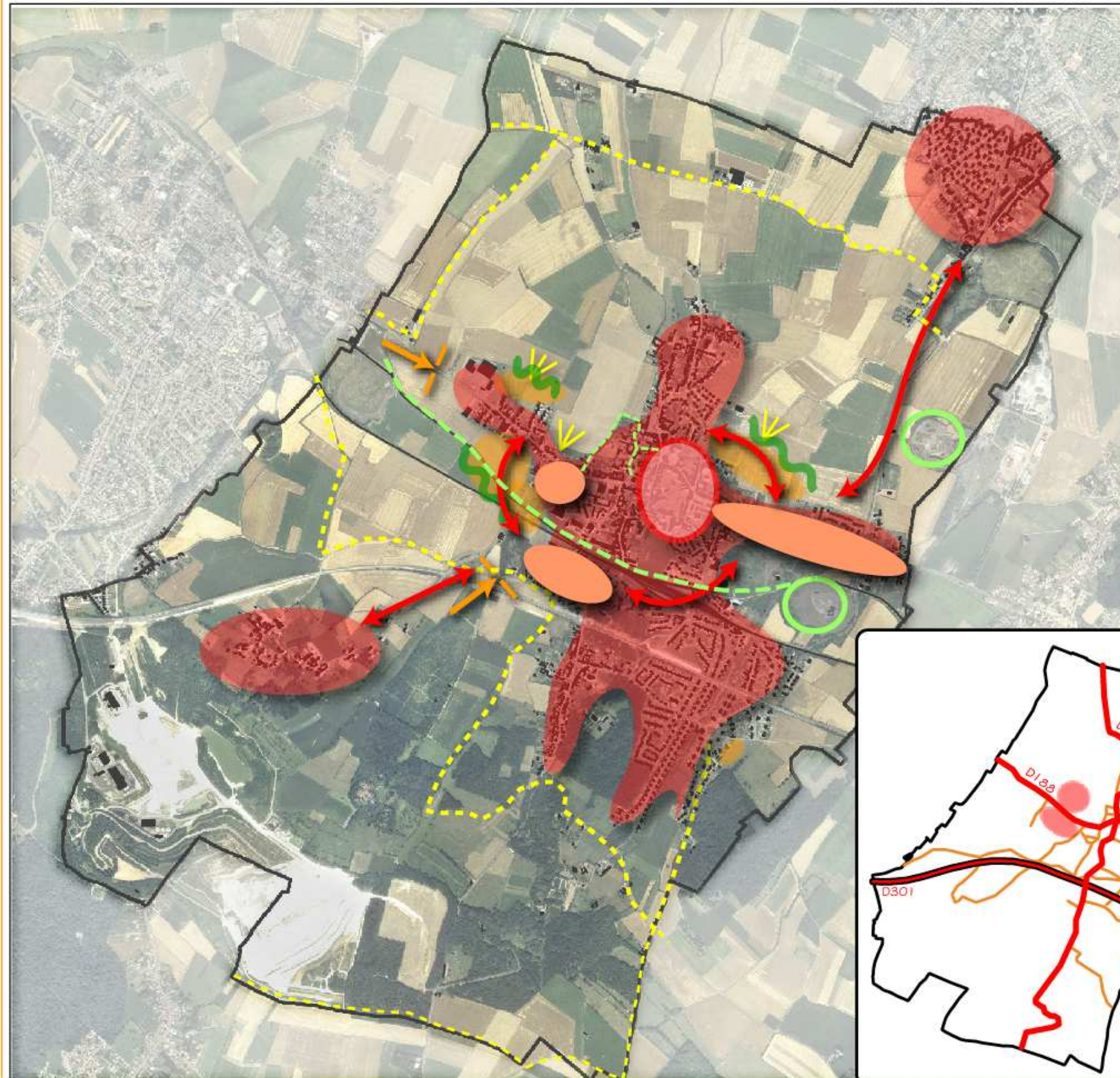
**OBJECTIF 5 : Valoriser les éléments patrimoniaux**

- Eléments architecturaux particuliers
-  Eglise
  -  Ferme Defurne et rue pavée
  -  Château de Vicq



OBJECTIFS	ORIENTATIONS
<b>LIENS</b>	
<p><b>1. Renforcer et développer les liens entre les différents quartiers urbanisés</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Renforcer le centre urbain et développer des pôles secondaires en liaison avec la réhabilitation des cités minières</li> <li>❖ Améliorer les connexions entre les cités et les quartiers notamment par l'intermédiaire des zones d'urbanisation future. Il s'agit :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'assurer des continuités piétonnes</li> <li>- De bien connecter la trame viaire des zones à urbaniser aux zones urbaines existantes</li> <li>- De se servir des espaces de loisirs pour rapprocher les quartiers (en requalifiant les terrils)</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>2. Améliorer les transitions entre les espaces urbains et naturels</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Aménager des espaces de transition entre les espaces bâtis et les espaces naturels (boisés et agricoles) dans les zones d'urbanisation future</li> </ul>
<p><b>3. Valoriser les entrées et points de vue du territoire</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Protéger les points de vue du territoire</li> <li>❖ Améliorer le traitement de certaines entrées de ville</li> </ul>
<b>CIRCULATION</b>	
<p><b>4. Hiérarchiser le réseau viaire et organiser le stationnement</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Organiser le réseau viaire notamment au sein des espaces d'urbanisation futures. Il s'agit aussi d'adapter les aménagements de voirie à leur fonction</li> <li>❖ Gérer le stationnement notamment au sein des zones d'urbanisation future</li> </ul>
<p><b>5. Préserver et développer les liaisons douces à l'intérieur du tissu urbain et au sein des espaces agricoles et naturels</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Protéger les chemins pédestres inscrits au PDIPR                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Itinéraire de Grande Randonnée 127</li> <li>- Itinéraire de liaison L4</li> <li>- Itinéraire équestre E1</li> </ul> </li> <li>❖ Protéger les autres chemins piétonniers :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présents au sein du tissu urbain</li> <li>- Le circuit des Anciens Cavalier des Houillères</li> </ul> </li> <li>❖ Mettre en réseau les liaisons piétonnes par l'intermédiaire de l'aménagement des zones à urbaniser</li> </ul>

## AXE 3 : AMELIORER L'ORGANISATION TERRITORIALE : LIENS ET CIRCULATIONS



### LIENS

**OBJECTIF 1: Renforcer et développer les liens entre les différents quartiers urbanisés**

- Centre conforté
- Tissu urbanisé
- Pôle de développement liés au cités
- Connexions renforcées entre les quartiers (trame viaire, cheminements piétons, requalification des terrils en espaces de loisirs pour rapprocher les quartiers)
- 

**OBJECTIF 2: Améliorer les transitions entre les espaces urbains et naturels et adoucir les ruptures**

- Traitement particulier des transitions entre les espaces urbains/naturels
- Zones d'urbanisation future

**OBJECTIF 3: Mettre en valeur les entrées et points de vue du territoire**

- Amélioration du traitement de certaines entrées de ville
- Points de vue à protéger et valoriser

### CIRCULATIONS

**OBJECTIF 4: Hiérarchiser le réseau viaire et organiser le stationnement**

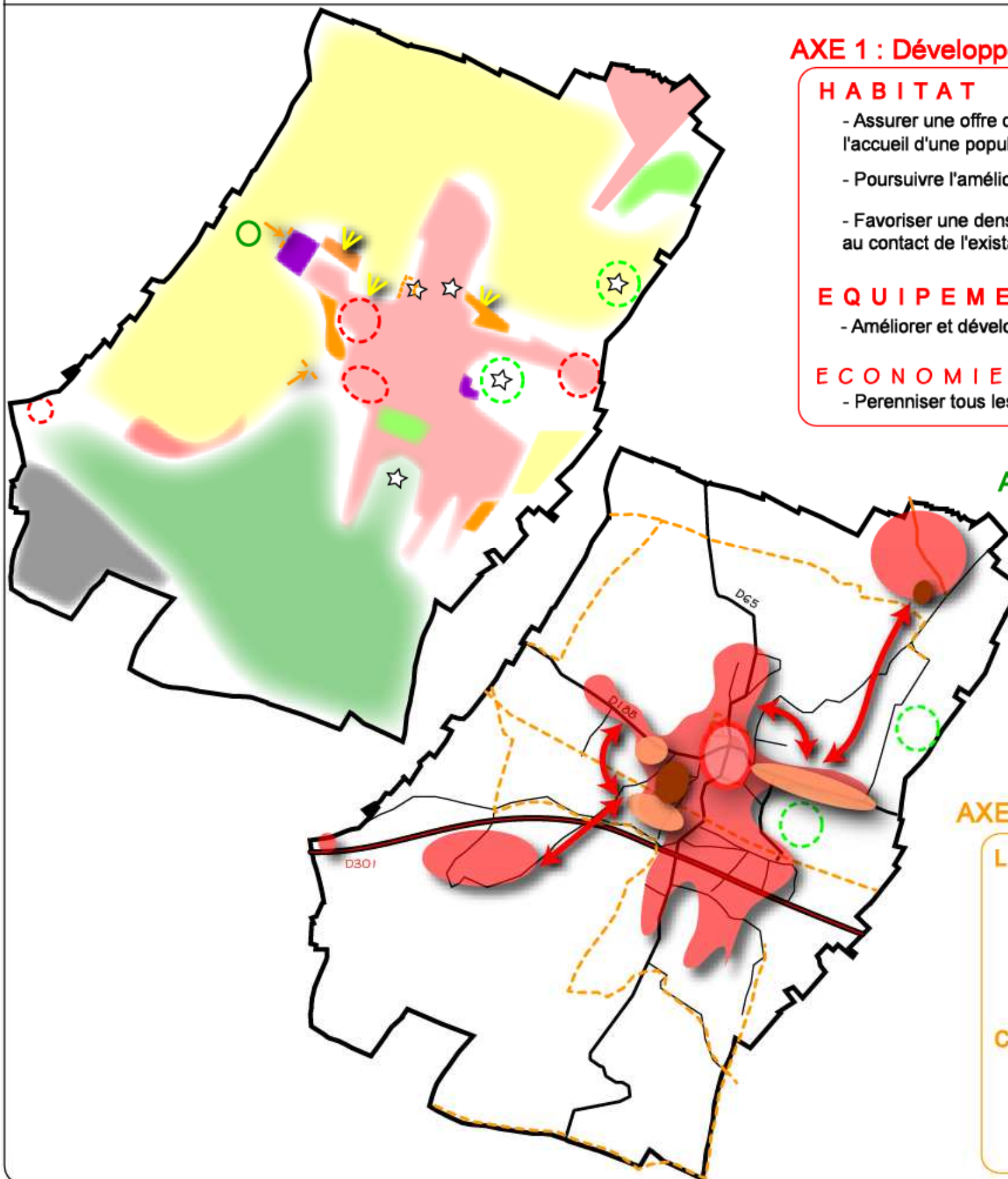
- Voies existantes
- Voie à grande circulation
- Voies de transit interne
- Voies interquartiers
- Trame viaire à compléter et hiérarchiser

**OBJECTIF 5: Préserver et développer les liaisons douces à l'intérieur du tissu urbanisé et au sein des espaces agricoles et naturels**

- Protection des sentiers inscrits au PDIPR
- Protection des autres sentiers piétonniers



PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE : SYNTHESE GENERALE



**AXE 1 : Développer l'ATTRACTIVITE résidentielle et économique du territoire**

**HABITAT**

- Assurer une offre de logements suffisante, diversifiée et programmée dans le temps permettant le maintien et l'accueil d'une population mixte (dont l'accueil des gens du voyage ○)
- Poursuivre l'amélioration de la qualité du parc de logements miniers ○
- Favoriser une densification du tissu urbain en définissant des espaces d'extension à proximité du centre et au contact de l'existant ▭

**EQUIPEMENTS**

- Améliorer et développer les équipements publics en réponse aux besoins des habitants ●

**ECONOMIE**

- Perenniser tous les secteurs d'activités (agricoles ▭, commerciales ▭ et industrielles ▭)

**AXE 2 : Maintenir la QUALITE de l'environnement et des paysages**

**PATRIMOINE VERT**

- Protéger et mettre en valeur les espaces naturels ▭
- Concilier développement urbain et protection des espaces naturels ▭
- Développer le réseau d'espaces naturels en requalifiant les friches paysagères existantes ○

**PATRIMOINE HISTORIQUE**

- Préserver l'identité architecturale de chaque quartier
- Valoriser les éléments patrimoniaux ☆

**AXE 3 : Améliorer l'organisation territoriale : LIENS et CIRCULATIONS**

**LIENS**

- Renforcer et développer les liens entre les différents quartiers urbanisés (centre ● cités à réhabiliter ● et les autres quartiers ●) ↗
- Améliorer les transitions entre les espaces urbains et naturels et adoucir les ruptures
- Mettre en valeur les entrées ↗ et points de vue du territoire ↖

**CIRCULATIONS**

- Hiérarchiser le réseau viaire et organiser le stationnement dans les espaces d'urbanisation future ▭ en se servant de la trame viaire existante ▭
- Préserver et développer les liaisons douces à l'intérieur du tissu urbanisé et au sein des espaces agricoles et naturels ▭